

processed eggs and 406,024 kg for powdered eggs. Permit issuance within these quotas totalled 1,694,731 kg and 24,243 kg respectively.

While the basic quotas are fixed each year, provision is made to issue import permits for eggs or egg products supplementary to the quotas to meet overall Canadian market needs.

During 1994, supplementary permits for 4,548,548 kg of egg products were issued. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are issued import permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 3,614,940 kg of egg products were also authorized in 1994.

Import permits are required for importing inedible egg products into Canada. Importation is subject to surveillance only and permits were issued for 586,117 kg in 1994.

Chicken

Chicken was placed on the ICL on October 22, 1979. Pursuant to the FTA and NAFTA, the global import quota for 1994 amounted to 46,533,054 kg, expressed in eviscerated weight. Within this quota, permits were issued for 45,012,008 kg. While the global quota is set at 7.5% of the previous year's chicken production, provision is made to issue import permits supplementary to the global quota to meet overall Canadian market needs. During 1994, permits for 7,938 kg were issued for this purpose. In addition, supplementary permits were issued for 397,652 kg of chicken for re-export. Supplementary permits were also issued for 182,384 kg of chicken to compete with imported chicken-containing products that are not on the ICL. There were no permits authorized to import new chicken products for test marketing.

d'oeufs liquides, congelés et surtransformés s'est chiffré à 405 024 kg tandis que celui des oeufs en poudre s'est chiffré à 1 760 653 kg. Des licences ont été délivrées pour 1 694 731 kg d'oeufs liquides, congelés et surtransformés et pour 24 243 kg d'oeufs en poudre.

Bien que les contingents de base soient fixés chaque année, il est possible de délivrer des licences pour l'importation d'oeufs et d'ovoproduits hors-contingent afin de répondre aux besoins globaux du marché canadien.

En 1994, des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 4 548 548 kg d'ovoproduits. Les sociétés ayant besoin d'oeufs ou d'ovoproduits importés pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour assurer leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont aussi été accordées pour l'importation de 3 614 940 kg d'ovoproduits.

Il faut une licence pour importer au Canada des ovoproduits non comestibles, dont l'importation n'est soumise qu'à une surveillance. Des licences ont été délivrées pour 586 117 kg de ce type de produit en 1994.

Poulet

Le poulet a été ajouté à la LMIC le 22 octobre 1979. En application de l'ALE et de l'ALENA, le contingent global d'importation pour 1994 s'est chiffré à 46 533 054 kg, en poids éviscéré. Des licences globales d'importation ont été délivrées pour 45 012 008 kg en vertu de ce contingent. Le contingent global d'importation est fixé à 7,5 % de la production de poulets de l'année précédente, mais on prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de poulet hors-contingent pour combler l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1994, des licences supplémentaires ont été accordées à ces fins pour 7 938 kg. De plus, des licences supplémentaires ont été délivrées pour 397 652 kg de poulet destiné à la réexportation. Des licences supplémentaires ont aussi été délivrées pour 182 384 kg de poulet afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du poulet, qui ne figurent pas sur la LMIC. Aucune licence n'a été délivrée pour l'importation de nouveaux produits contenant du poulet à des fins d'essai sur un marché limité.